

FICHE DE POSTE
**Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation
vers les Enseignements Adaptés du second degré (C.D.O.E.A)**

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN
Profil du poste	Le/La secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Monsieur le DASEN, président de la C.D.O.E.A.
Missions générales	<p>Les missions du /de la secrétaire de la C.D.O.E.A, sont :</p> <p><u>Missions auprès des familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant. • Aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental. <p><u>Missions auprès des équipes pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la liaison avec les équipes éducatives. • Aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier. • Élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques. • Accompagner les parcours individualisés des élèves. <p><u>Missions pour le département :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant). • Organiser la C.D.O.E.A et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre. • Suivre les orientations et affectations des élèves post-3^{ème}.
Diplôme requis	<p>Être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPA-SH - CAPSAIS - CAEI - CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA. - Connaissance des textes en vigueur
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'organisation et d'initiative, ainsi que de mise en œuvre des directives. - Faire preuve de qualités relationnelles affirmées.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) pédagogique Unité d'enseignement
en ITEP et Unité d'enseignement IME

Etablissements	- Poste à 50% coordination pédagogique ITEP et 50 % coordination pédagogique IME Vilaine
Profil du poste	Le/La coordonnateur(trice) pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il/Elle organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; ➤ Pour chaque année scolaire, il/elle élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ; ➤ Il/Elle coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ; ➤ Le/La coordonnateur(trice)pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il/elle doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le/La coordonnateur(trice) pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant. ➤ Le/La coordonnateur(trice) est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur. ➤ Il/Elle travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves. ➤ Le/La coordonnateur(trice) pédagogique est membre (sans voix délibérative) du conseil de vie sociale de l'établissement. ➤ Dans le cadre des enseignements dispensés au titre de participation des usagers à la citoyenneté, il/elle coordonne et anime la phase préparatoire de cette instance, en lien avec les équipes éducatives et les délégués des élèves.
Organisation de l'unité d'enseignement	<p>Le/La coordonnateur(trice) pédagogique veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires. - la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves : <p>les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques. <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement et rédigé par le/la coordonnateur(trice) pédagogique, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de</p>

<p>Le suivi de la scolarisation</p>	<p>scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent définis aux articles D. 351-3 à D.351-9 du code de l'éducation.</p> <p>Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés à chaque élève en lien avec son projet de vie.</p> <p>Le/La coordonnateur(trice) pédagogique de l'UE assiste à l'équipe de suivi de la scolarisation. Il/elle assure au sein de l'établissement la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ou PPS de chaque élève. Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il/Elle accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il/Elle étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.</p> <p>Il/Elle sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.</p> <p>Il/Elle anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il/Elle rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il/Elle participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p>
<p>Diplôme requis</p>	<p>➤ CAPASH, CAPPEI</p>
<p>Connaissances requises</p>	<p>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves</p> <p>➤ Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017).</p> <p>➤ Connaissance du système éducatif</p>
<p>Compétences attendues</p>	<p>➤ Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</p> <p>➤ Savoir rendre compte.</p> <p>➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.</p> <p>➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</p> <p>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.</p> <p>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.</p> <p>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</p> <p>➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</p> <p>➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</p>
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<p>- Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré</p> <p>- Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 –</p> <p>- IEN ASH</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission spécifique.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur de la cellule A.V.S

Etablissement	Poste à 100% - implanté dans les locaux de la DSDEN 79000 NIORT.
Profil du poste	Le coordonnateur de la cellule A.V.S assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la coordination de la cellule A.V.S du département : lien avec les services départementaux, coordination et suivi de la formation des A.V.S.
Missions générales	<p>Les missions du coordonnateur de la cellule A.V.S, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre le Plan de formation annuel en fonctions des cahiers des charges nationales. • Travailler avec les formateurs pour respecter les cahiers des charges, fixer des dates, définir des lieux. • Suivre les parcours de formation de chacun des A.V.S afin de contribuer aux objectifs d'attestations et de validations de compétences des personnes. • Travailler en concertation continue avec la Division des élèves ou la cellule A.V.S à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en charge de la coordination administrative du réseau. • Contribuer si nécessaire au recrutement des A.V.S, en lien avec les services Départementaux de l'Éducation Nationale. • Coordonner le dispositif départemental d'accompagnement scolaire ; • Se doter des outils de gestion permettant un accès rapide aux informations. • Répondre quotidiennement aux mails, appels téléphoniques et courriers afin d'organiser les suivis des élèves au niveau du département. • Suivre les absences et demandes d'absence des accompagnateurs scolaires en s'assurant de la continuité du service nécessaire à la scolarisation des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers. • S'assurer, en lien avec les enseignants référents que le partenariat avec les différents acteurs fonctionne (enseignants, professionnels de la santé et de l'éducation, formateurs...). • Assurer si nécessaire les médiations avec l'ensemble des partenaires (A.V.S, enseignants, établissements du second degré, famille). • Établir des outils, fiches pédagogiques, supports... affinant la « culture départementale » de l'accompagnement scolaire, de la maternelle au lycée, lors d'examens... • Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et les services de la DSDEN.
Diplôme requis	CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
Connaissances requises	- Connaissances sur les différents types de handicap, des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le fonctionnement de la M.D.P.H et les articulations avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. - Faire preuve d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers - Avoir de bonnes capacités à écouter, échanger et coordonner.

Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire

Etablissement	Poste implanté auprès des IEN des circonscriptions concernées par l'éducation prioritaire, à 50% (Niort Sud - Bressuire – Thouars)
Profil du poste	L'enseignant recruté doit connaître les problématiques de l'éducation prioritaire
Missions générales	<p>Les missions du coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un tableau de bord. • Participer au travail collaboratif dans le cadre du réseau, en vue d'améliorer la réussite des élèves. • Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif). • Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles. - Bonne connaissance du système éducatif - Bonne connaissance de l'éducation prioritaire
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique). - Etre dynamique et disponible.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN des circonscriptions concernées
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) Matériel Pédagogique adapté

Établissement	Poste à 100% circonscription ASH
Profil du poste	<p>Le/La coordonnateur/trice Matériel Pédagogique Adapté est un(e) enseignant(e) spécialisé(e) qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH dont il/elle est un des collaborateurs.</p> <p>Il/Elle est chargé(e) du suivi des dotations en matériel pédagogique adapté notifié par la CDAPH pour les élèves en situation de handicap scolarisés dans le département des Deux-Sèvres.</p>
MISSIONS	<p>Les missions du coordonnateur(trice) matériel pédagogique adapté auprès de l'I.E.N-ASH s'organisent selon deux types d'activités :</p> <p>Des activités de recueil, de définition et de suivi des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle établit les besoins en matériel pédagogique adapté en relation avec les enseignants référents, la MDPH et les établissements scolaires. • Il/Elle prépare des commandes en relation avec le chef de service de la DSDEN des Deux-Sèvres en charge du service des affaires financières et la division du budget académique du rectorat. • Il/Elle définit la configuration des ordinateurs et de l'équipement en logiciels adaptés. • Il/Elle établit les conventions et la tenue d'un inventaire du matériel remis. • Il/Elle met à niveau ou/et il/elle échange des ordinateurs anciennement remis en mettant à disposition et en installant un pack de logiciels aux familles et professionnels qui en font la demande. • Il/Elle reçoit les demandes d'assistance par les familles, il/elle accueille les premiers diagnostics des difficultés rencontrées (matérielles ou liées aux logiciels), il/elle assure la coordination avec le DAMA79 (Dispositif d'Assistance Maintenance Académique). • Il/Elle évalue in situ si les compensations notifiées en CDA répondent aux besoins, il/elle peut être amené à apporter son éclairage en Équipe de Suivi de Scolarité (ESS). • Il/Elle rencontre les familles pour la mise à disposition des ordinateurs nouvellement attribués, • Il/Elle informe ces familles et les jeunes bénéficiaires du matériel attribué par la CDAPH, il/elle fait signer les conventions de prêt. • Il/Elle intervient dans les établissements afin de personnaliser la configuration de l'ordinateur au plus près des besoins du jeune et répondre aux demandes des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants. • Il/Elle peut intervenir directement auprès des jeunes pour optimiser l'utilisation des outils de compensation.

	<p>Des activités d'accueil, d'information, de formation et de conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle rencontre et il/elle organise des demi-journées d'information en direction des professionnels partenaires intervenant auprès des jeunes en situation de handicap, des ergothérapeutes, des orthophonistes. • Il/Elle intervient dans la formation des assistants d'éducation et celle des auxiliaires de vie scolaire. • Il/Elle intervient dans la formation initiale ou/et continue des enseignants spécialisés enseignant auprès de jeunes en situation de handicap ou en charge de la difficulté scolaire. Il/Elle peut intervenir dans la formation des chefs d'établissement ou directeurs et directrices d'école. • Il/Elle assure une veille pédagogique sur l'actualité des ressources et des outils numériques. • Il/Elle recense des pratiques positives et des essais pédagogiques. • Il/Elle élabore et met à disposition des tutoriels pour l'aide à la prise en main des logiciels équipant les ordinateurs. • Il/Elle contribue avec les autres membres de l'équipe de circonscription à l'alimentation du site pédagogique départemental ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers en direction des enseignants spécialisés ou non. • Il/Elle est en relation avec ses homologues académiques pour définir des orientations communes tant dans le choix du matériel, que des logiciels ou dans la définition de bonnes pratiques pour l'utilisation des outils de compensation mis à disposition.
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> • CAPPEI ou autre diplôme d'enseignant spécialisé
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'ASH • Connaissance des handicaps. • Connaissance des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. • Bonne connaissance de l'environnement informatique (matériel et logiciels).
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne capacité à chercher et innover. • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Faire preuve de bonnes capacités d'analyse et d'organisation. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication. • Capacités à travailler avec des partenaires pluri-professionnels tant en interne qu'en externe. • Maîtriser l'outil informatique, tant l'environnement Windows, que les logiciels bureautiques de base, posséder une connaissance minimale des composants matériels d'un ordinateur. • Maîtriser les logiciels installés sur les ordinateurs des élèves en situations de handicap dans leurs applications pédagogiques. • Être en mesure d'analyser la situation de travail et l'environnement d'un élève en situation de handicap ou grande difficulté scolaire et faire des propositions d'aménagement et d'adaptations pédagogiques.
Conditions particulières d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> • Statut du poste : poste spécialisé • Modalité de service : temps plein
Élément de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement selon le grade et l'échelon, indemnité de fonction particulière.
Personne à contacter	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - IEN ASH</p>
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement. Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) Politique de la ville

Etablissement	Poste à 50% couplé avec la mission coordonnateur éducation prioritaire Niort Sud
Profil du poste	L'enseignant(e) recruté doit connaître les problématiques liées à la politique de la ville
Missions générales	<p>Les missions du/de la coordonnateur(trice), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un tableau de bord. • Participer au travail collaboratif en vue d'améliorer la réussite des élèves. • Participer aux actions liées à la politique de la ville, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif). • Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre de projets.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux liés à la politique de la ville.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de la circonscription de Niort Sud
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur ECLORE

Etablissement	- Poste à 100%, DSDEN Niort
Missions générales	<p>La mission qui vous est assignée s'inscrit dans le cadre de la stratégie académique et de la mise en place des réseaux ECLORE (Ecole Collège Lycée pour l'Orientation et la réussite des Elèves). Cette mission se réalise dans le cadre de la fonctionnalité du dispositif ECLORE : un outil au service de la mise en œuvre du projet académique ayant pour finalité de faire réussir tous les élèves par la mise en place et le repérage de dispositif visant à améliorer les pratiques professionnelles.</p> <p>La réalisation de ces objectifs sera appréciée au regard des champs d'interventions suivant : Le pilotage, le suivi et l'accompagnement</p> <p>Le coordonnateur départemental ECLORE assure l'interface entre d'une part, les comités de pilotage et bureaux des réseaux et inter réseaux, d'autre part le directeur académique et la cellule de suivi académique. Le coordonnateur assure une mission d'information et de conseil auprès du DASEN et pourra se voir attribuer d'autres missions au regard des besoins des réseaux et/ou du département.</p> <p>Sa mission consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sur un plan méthodologique à participer au suivi départemental des réseaux et inter réseaux et contribuer avec les équipes à la recherche d'indicateurs sur les effets des actions sur les élèves (liaison avec la réussite scolaire, le climat scolaire et l'orientation) ; · A assurer le suivi de chaque réseau et inter-réseau en lien avec les axes de travail envisagés et en cohérence avec le projet académique ; · A participer aux comités de pilotage, à suivre les comptes rendus de réunions et actions des réseaux, à produire notes et synthèses ; · A apporter des ressources et une aide technique aux coordonnateurs. La formation <p>Le coordonnateur départemental ECLORE doit engager avec les équipes, un travail d'analyse de besoins des personnels, recenser les besoins de formation des équipes d'établissements en liaison avec la DAFOP et l'ESPE, principalement dans le cadre de besoins inter-catégoriels et inter-cycles.</p> <p>Faciliter et aider à la mise en place d'actions sur site, au plus près des besoins en termes de développement des pratiques professionnelles et de formations. Les pratiques innovantes</p> <p>Mettre en place un suivi et une identification de pratiques professionnelles innovantes principalement dans le cadre des formes scolaires et du geste professionnel, en liaison avec le CARDIE. La communication et l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le Coordonnateur départemental ECLORE doit recueillir les informations et mettre à jour les moyens de communication mis à disposition des réseaux ; · Il participe aux évaluations telles qu'elles sont définies ou proposées dans les réseaux et interréseaux dans le cadre du cahier des charges ; · Il organise la communication au plus près des usagers, afin d'informer les enseignants et les équipes sur la vie des réseaux. · Il assure le lien avec les différents dispositifs de communication académiques (qui peuvent être déclinés au niveau départemental).
Compétences attendues	<p>Votre implication personnelle et votre action concrète selon les axes précédemment définis sont décisives pour la réalisation effective des objectifs du projet académique.</p> <p>Vous pourrez vous appuyer, dans le cadre de cette mission, sur l'expertise et sur l'appui des corps d'inspection, des conseillers techniques et des services académiques, en veillant au lien étroit avec la cellule académique.</p>

<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<p>Statut du poste : poste à profil</p> <p>Durée de deux années scolaires</p> <p>La présente fiche de poste servira de support à l'entretien professionnel en fin de troisième année. En cas de mobilité avant ce terme, vous aurez à produire un rapport d'activités.</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</p>
<p>Éléments de rémunération</p>	<p>Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) = 200 € / mois (décret n°2014-940 du 20 août 2014)</p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>Madame Carole GASCHARD – DSDEN79</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement (N°873)</p> <p>Audition devant une commission présidée par l'IA-DASEN et composée de Madame Carole Gaschard, chargée de mission 2nd degré.</p> <p>Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement au service des emplois et des enseignants des écoles s3e-79@ac-poitiers.fr pour le 30 avril 2019, une lettre de motivation et un CV.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Gaschard, chargée de mission auprès du directeur académique – 05.17.84.02.59.</p>

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique ASH

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH définie par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale.
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique ASH, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales. • Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formation initiale ou continue. • Intervenir à tous les niveaux de la formation (1^{er} et 2^d degré) et dans tous les contextes, établissements scolaires ou établissements médico-sociaux. • Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation. • Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire, ou pénitentiaire. • Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (C.A.P.E.I). • Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des ULIS, Unités d'Enseignement, EGPA. • Collaborer à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale / DNB professionnel. • Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux. • Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, Directeurs de SEGPA,...). • Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.
Diplôme requis	<p>Être titulaire du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.A.F.I.P.E.M.F <p>et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.A.P.E.I (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé). - Une expérience de formateur d'enseignants (maître formateur) sera fortement appréciée.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances solides du système éducatif (1^{er} et 2^d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé. - Connaissance dans le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés. - Connaissances des différents types de handicap, ainsi que les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles. - Connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.

<p>Compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun. - Posséder la capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...). - Être capable de travailler en équipe, d'écouter, échanger, coordonner. - Savoir animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'éducation nationale. - Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
<p>Éléments de rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
<p>Personne à contacter</p>	<p>Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Deux-Sèvres
éducation
nationale

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique auprès de l'IEA adjointe au DASEN

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 NIORT
Profil du poste	Il/Elle est placé(e) sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'IEA adjointe à Monsieur de DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.
Missions générales	Les missions du conseiller pédagogique auprès de l'IEA adjointe au DASEN, sont : <u>Missions dans l'impulsion et le suivi des dossiers pédagogiques :</u> <ul style="list-style-type: none">• Formations continue• Formation initiale• Dispositifs d'aide aux apprentissages• Projet d'école• Evaluations• Examens et concours• Suivi des enquêtes académiques et ministérielles• Elaboration de documents pédagogiques et statistiques
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	- Parfaite connaissance du système éducatif - Compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement
Compétences attendues	- Loyauté - Disponibilité - Discrétion
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN A
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)

Etablissement	Poste à 100% - implanté auprès de l' IEN de circonscription
Profil du poste	Le/La conseiller(ère) pédagogique de circonscription est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le/la conseiller(ère) pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l' IEN dont il/elle est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l' IEN.
Missions générales	<p>Les missions du/de la conseiller(ère) pédagogique de circonscription, sont :</p> <p><u>Missions pour la circonscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription • S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...) • Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant • Accompagner les enseignants nouvellement nommés. <p><u>Missions pour les écoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements • Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école • Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande • Répondre à toute demande d'aide et de conseil • Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) • Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations. <p><u>Missions pour le département :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des actions de formation continue • Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques • Contribuer à la passation d'examens et de concours. <p>Ces missions sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.</p>
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du système éducatif. - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder le sens du contact et des responsabilités. - Faire preuve d'une loyauté institutionnelle - Faire preuve de disponibilité

Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription
(CPC Marais pré-élémentaire)

Etablissements	<p>- Poste à 100% implanté aux écoles maternelles, élémentaires, primaires, de la circonscription Marais pré-élémentaire, 24 écoles publiques, 1 école privée, reliée à deux secteurs de collège, FRONTENAY ROHAN-ROHAN et MAUZE.</p>
Profil du poste	<p>Le/La Conseiller(ère) Pédagogique est de préférence un(e) enseignant(e) maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il/elle est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Il/Elle accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés : il/elle les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà. Il/Elle répond à toute demande d'aide et de conseil. Il/Elle apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution. Il/Elle peut secondar l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs. Il/Elle contribue à la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
Missions générales	<p>Les missions du/de la conseiller(ère) pédagogique, sont :</p> <p>Les missions du/de la conseiller(ère) pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le/la conseiller(ère) pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p><u>Missions pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister l'Inspecteur de l'Education Nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription • Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales • Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations de circonscription • Former, accompagner, conseiller et évaluer • Former et suivre des enseignants stagiaires • Former et accompagner des néo-titulaires • Prendre part aux actions de formation continue et initiale dans le cadre des animations pédagogiques • Aider à l'élaboration et à l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe • Participer aux actions et impulsions inter-degré • Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves • Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale • Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec le secrétariat de la circonscription et les services de l'inspection académique • Représenter l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande • Participer, à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, à des conseils des maîtres et des réunions d'équipes éducatives • Participer aux jurys d'examens et concours • Actualiser ses connaissances pédagogiques et réglementaires. <p><u>Missions pédagogiques spécifiques à l'IEN Marais pré-élémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mission maternelle de l'IEN

	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réalisation du congrès national AGEEM 2020 • Collaborer avec les partenaires institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre des parcours scolaires.
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du développement d'un jeune enfant. - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles. - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, messagerie électronique). - Etre dynamique et disponible.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN Marais pré-élémentaire
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental
aux usages du Numérique Éducatif

Etablissement	- Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	Sous l'autorité de l'IEN adjointe au DASEN, le conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique éducatif impulse et anime des actions en faveur du Numérique Éducatif à l'échelon départemental. Il coordonne les enseignants référents aux usages du numérique du département et conseille l'IEN adjointe au DASEN.
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique éducatif, suite à la demande sont :</p> <p>Contribuer à la stratégie nationale pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif. • Impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à disposition des enseignants. • Intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription. • Développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet. • Mettre en œuvre des stratégie innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves. • Remplir les formations de gestionnaire départemental « Magistère » et s'assurer de la bonne régulation du dispositif. <p>Apporter, aides et conseils à l'IEN en charge du Numérique Éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'action des ERUN dans le cadre des projets départementaux et des dispositifs institutionnels. • Contribuer à une gestion départementale des actions et des projets relatifs à l'entrée de l'école dans l'ère du numérique. • Mettre en œuvre les actions. • Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation.
Diplôme requis	- C.A.F.I.P.E.M.F option « Enseignement et Numérique ».
Connaissances requises	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.

<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IENA
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Deux-Sèvres
éducation
nationale

FICHE DE POSTE
Conseiller Pédagogique Départemental (CPD)
en Arts Plastiques

Etablissement	- Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	Il est placé sous l'autorité du DASEN. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN adjointe au DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN adjointe au DASEN. Le conseiller « Arts visuels » doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts visuels et l'histoire des arts.
Missions générales	Les missions du conseiller pédagogique départemental en arts plastiques sont : Missions pour le département : <ul style="list-style-type: none">• Participer à l'équipe départementale des conseillers « arts visuels », animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes.• S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts.• Conduire des actions de formation continue.• Participer à la passation des examens et concours. Missions pour les circonscriptions : <ul style="list-style-type: none">• S'investir dans le travail d'animation pédagogique.• Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.• Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.• Étudier les dossiers d'agrèments pour les intervenants extérieurs. Missions pour les écoles : <ul style="list-style-type: none">• Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.• Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.• Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels.• Répondre aux demandes d'aide et de conseil.• Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif. - Connaissances dans le domaine des arts visuels
Compétences attendues	- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.

<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Deux-Sèvres
éducation
nationale

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départementale (CPD)
en Education Musicale

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	<p>Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'IEEN adjointe à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur (décret n°2015-883 du 20 juillet 2015).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEEN adjointe au DASEN.</p> <p>Le conseiller « Education Musicale » doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.</p>
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental en éducation musicale, sont :</p> <p>Missions pour le département :</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles.• S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts.• Conduire des actions de formations continue.• Participer à la passation des examens et concours. <p>Missions pour les circonscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription.• Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.• Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.• Etudier les dossiers d'agrèments pour les intervenants extérieurs. <p>Missions pour les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.• Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.• Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels.• Répondre aux demandes d'aide et de conseil.• Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.
Diplôme requis	CAFIPEMF
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles- Connaissance du système éducatif.- Connaissances dans le domaine de l'éducation musicale
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none">- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ;- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;- Être capable de s'adapter, d'être autonome ;- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ;- Être capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.

<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
<p>Éléments de rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
<p>Personne à contacter</p>	<p>Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D)
en Éducation Physique et Sportive (E.P.S)

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN, 79000 Niort
Profil du poste	De par sa mission de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S) à l'école, le Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D) a pour fonction, en lien avec l'IEN en charge de la mission, de développer et mettre en œuvre l'EPS à l'école.
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental en éducation physique et sportive, sont :</p> <p>Missions en direction du premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'E.P.S à l'école primaire. • Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître. • Assurer la formation continue (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques). • Préparer et animer des réunions des C.P.C – E.P.S. • Participer aux agréments pédagogiques des sites. • Procéder aux agréments et au suivi des intervenants extérieurs. • Assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques). • Prendre en charge l'éducation à la sécurité en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers. <p>Missions en direction du second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des conseils écoles-collèges. <p>Missions en direction de partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies, comités sportifs, D.D.C.S (aide à la mise en place de conventions). • Travailler en collaboration avec l'U.S.E.P et l'U.N.S.S.
Diplôme requis	- C.A.F.I.P.E.M.F, avec option « E.P.S »
Connaissances requises	- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif. - Connaissances liées aux pratiques sportives.
Compétences attendues	- Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des projets ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux de la mission.
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.

<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA
<i>Modalités de candidature</i>	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental (C.P.D)
Langues Vivantes

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	De par sa mission de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, pour l'enseignement des langues vivantes à l'école, le Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D) a pour fonction, en lien avec l'IEN en charge de la mission, de développer la politique liée à la pratique d'une langue vivante
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départemental en langues vivantes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'IENA. • Aider les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes. • Participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier. • Diffuser dans les écoles des ressources départementales et des informations. • Assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'ESPE et CANOPE. • Accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique. • Gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier. • Assurer les liaisons avec les collègues.
Diplôme requis	C.A.F.I.P.E.M.F option « langues vivantes ».
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'adaptation. - Bonne connaissance de son domaine d'intervention. - Sens de la communication. - Sens du travail en équipe. - Sens du partenariat. - Capacités d'organisation et bon esprit de synthèse. - Parfaite maîtrise de l'enseignement d'une langue vivante - Bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC).
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste - Une ou d'autres missions départementales peuvent être associées à cette mission principale à la demande du DASEN.
Eléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Conseiller(ère) Pédagogique départemental mathématiques

Etablissement	Poste à 100% implanté à la DSDEN 79000 Niort
Profil du poste	<p>Le conseiller pédagogique en mathématiques dans le cadre du plan Villani-Torossian assure, sous la responsabilité de l'IEN A et en synergie avec l'IEN chargé de la mission mathématique pour le département et le chargé de mission académique à la mise en œuvre et le suivi du plan Villani-Torossian: planification des actions, points d'étapes, communication d'informations, ...</p> <p>Il travaille également avec les autres référents de son académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, etc.</p>
Missions générales	<p>Les missions du conseiller pédagogique départementale mathématiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions de suivi et d'accompagnement des formateurs auprès des enseignants. • Travailler conjointement avec les binômes de référents enseignants 1er et 2nd degré lorsque ces modalités seront proposées en académie. • Participer à des actions académiques de formation spécifique à destination des référents. • Concevoir collectivement et mettre en œuvre des séances de classe dans une optique Lessons Studies. • Conseiller ou proposer des ressources et/ou du matériel pour la classe, accompagnées d'une analyse de leur intérêt didactique. • Participer aux groupes académiques des référents mathématiques <p>Le référent départemental participe, comme les formateurs référents de chaque circonscription, au travail d'accompagnement d'un ou plusieurs groupes de 6-8 professeurs des écoles dans la confiance.</p> <p>Il s'agit alors de travailler prioritairement des notions mathématiques avec des petits groupes d'enseignants lors de demi-journées de formation in situ sur du temps long. Il importe de travailler peu de thèmes mais en profondeur au sein d'un groupe. Ces thèmes seront définis en accord avec les enseignants et l'IEN charge de mission mathématique, en lien avec les notions leur posant souvent des difficultés dans la pratique.</p> <p>On privilégiera l'accompagnement comme un cheminement entre pairs permettant à chaque partie de développer les connaissances en mathématiques de chacun. Il convient d'insister sur le caractère horizontal et participatif du rôle des référents dans l'accompagnement et les formations. En particulier, grâce à une transparence et une bienveillance dans les échanges, il s'agira de permettre à chacun des professeurs des écoles d'un groupe de pouvoir formuler des besoins ou des souhaits de formation mais aussi des difficultés personnelles relatives à certaines notions mathématiques.</p>
Diplôme requis	<p>Être titulaire du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.A.F.I.P.E.M.F
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant ayant une appétence pour le domaine des mathématiques - Enseignant développant une culture mathématique
Compétences et actions à déployer	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel et collectif, rôle d'accompagnateur et de facilitateur dans la libération de la parole pour l'expression des besoins de terrain en mathématiques. - Accompagnement individuel en présentiel en classe, accompagnement collectif en groupe (méthodes d'animation du travail collectif et collaboratif et de la dynamique de groupe, etc.), accompagnement à distance (mise en place d'outils collaboratifs). - Séances de co-observation.

	<ul style="list-style-type: none"> - « Community management » entre groupes : mise à disposition de ressources, mise en relation des groupes, impulsion de nouvelles pratiques, dynamique de travail entre pairs. - Prise en compte les pratiques des enseignants individuellement et collectivement et les évolutions au sein des groupes : évolution du ressenti et de l'aisance du professeur des écoles, travail collaboratif entre pairs autour du développement professionnel, etc. - Travailler les contenus mathématiques comme indiqué en introduction, développer une culture mathématique afin de redonner confiance aux enseignants et améliorer la réussite collective des élèves. - Réfléchir à la place de l'écrit et à son utilisation. - Observer des séances en classe (2 à 3 par professeur des écoles). - Analyser des séances individuellement et collectivement dans une optique de développement professionnel (analyse centrée sur l'enseignant).
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<p>Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN A + IEN PARTHENAY</p>
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Directions décharge totale

Etablissement	Ecoles concernées
Profil du poste	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
Missions générales	<p>Les missions du directeur d'école totalement déchargé sont de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école. • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège. • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues. • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. • Être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
Titre requis	Inscription sur la Liste d'aptitude aux fonctions de direction d'école
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif - Maîtrise du fonctionnement d'une école
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. - Faire preuve de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. - Maîtriser les TUIIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école. - Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de circonscription
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) auprès de la MDPH

Etablissement	Poste à 100% implanté à la MDPH 79000 Niort
Profil du poste	L'enseignant(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de la Directrice de la MDPH. La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation Nationale.
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des fonctions d'information en direction du public : parents, enseignants, responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux. • Apporter un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire. • Assurer un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes. • Participer à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipe pluridisciplinaires, contribuer à l'élaboration des propositions des plans de compensation et animer des réunions d'équipes pluridisciplinaires. • Participer aux réunions des instances internes à la MDPH : CDAPH, réunions de service, etc... • Représenter la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Éducation Nationale). • Gérer les recours et rédiger des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la MDPH. • Participer et/ou organiser les relations partenariales liées à cette mission. • Collaborer à la mise en œuvre des schémas départementaux concernés par les enfants en situation de handicap (dans le cadre des relations partenariales avec le département).
Diplôme requis	<p>Titulaire de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPPEI <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout diplôme de l'enseignement spécialisé antérieur.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances solides du système éducatif (1^{er} et 2^d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant - Connaissance du fonctionnement de la MDPH, des articulations avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés. - Connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de rigueur, d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers. - Posséder le sens du relationnel. - Faire preuve de capacité d'encadrement hiérarchique. - Faire preuve de capacités rédactionnelles affirmées. - Maîtriser des outils bureautiques (Word, PowerPoint, Excel). - Être capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif. - Posséder le sens du travail en équipe et en partenariat.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon

Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none">- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 –- IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Etablissement	Poste à 50% ou à 100% implanté dans une école ou un groupement d'écoles
Profil du poste	L'enseignant(e) est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, il exerce sous l'autorité du DASEN. La mise en place du dispositif « plus de maître que de classe » est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base. Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves.
Missions générales	Les missions de l'enseignant(e) coordonnateur(trice), sont de: <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées. • Conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.
Diplôme requis	CRPE
Connaissances requises	- Connaissance des textes en vigueur. - Connaissances des formes de travail nécessaires à la prise en charge de groupes de besoin
Compétences attendues	- Posséder une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes. - Posséder des qualités relationnelles affirmées - Etre capable de travailler en équipe. - Faire preuve d'organisation dans le travail de classe en prenant en compte la diversité des élèves et la co-intervention. - Faire preuve d'organisation et d'initiative, ainsi que de mise en œuvre des directives.
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN de la circonscription concernée - IENA
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Enseignant d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones
(UPE2A)

Etablissement	Poste à 50 ou à 100% implanté dans une école.
Profil du poste	L'enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, il exerce sous l'autorité de Monsieur de Directeur Académique. Le poste correspond à une fonction exceptionnelle d'accueil de ces élèves, complémentaire aux parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire au maître de la classe ou l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e) UPE2A, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge des élèves non ou peu scolarisés antérieurement et allophones. • Organiser des intégrations dans des matières non linguistiques (EPS, arts plastiques, musique...). • Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève. • Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation. <p>L'enseignant(e) interviendra de façon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (petits groupes de 2 à 7 élèves) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves). • Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école (en présence du Directeur). <p>Il/Elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève. • Planifier une mise à niveau linguistique. • Élaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant de la classe.
Diplôme requis	<p><u>Être titulaire de la :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Certification en FLE (Français Langue Étrangère) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certification en FLS (Français Langue Seconde) et/ou une expérience en alphabétisation.
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances spécifiques sur ce public scolaire. - Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Étrangère).
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder le sens du travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...). - Faire preuve d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité. - Posséder une expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire. - Faire preuve de capacités à travailler avec des partenaires.

Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN MELLE - IENA
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignants référents

Etablissement	Poste implanté en collège – en circonscription
Profil du poste	L'enseignant référent assure le suivi des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'IA-DASEN. Il répond de l'IEN ASH qui fait un compte-rendu annuel de l'activité des enseignants référents à l'IA-DASEN.
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e) référent(e), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et l'information des parents d'enfants handicapés, il est le relais éducation nationale de la Maison Départementale des Personnes Handicapés (M.D.P.H). • Aide aux directeurs d'école et chef d'établissement pour la scolarisation des élèves handicapés. • Coordination et organisation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S). • Suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (P.P.S), projet mis en place par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H). <p>L'enseignant joue également un rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De personne-ressource auprès des enseignants en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, organisation de l'intervention des Auxiliaires de Vie Scolaire (A.V.S), intégration des élèves handicapés aux activités des autres élèves). • D'interlocuteur et de relais pour les différents partenaires : parents, M.D.P.H, enseignants, directions d'écoles, institutions et associations, A.V.S, services d'aides et de soins, services du Conseil Général.
Diplôme requis	C.A.P.P.E.I
Connaissances requises	- Connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de la scolarisation des enfants handicapés.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un sens de l'organisation, secrétariat. - Avoir un sens de l'écoute. - Etre capable de travailler en équipe pluridisciplinaire. - Faire preuve de discrétion, ainsi que de respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille (obligation de secret professionnel partagé). - Avoir une expérience pédagogique, capacité à conseiller.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN concerné
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
ERUN

Etablissements	- 1 poste rattaché aux circonscriptions
Profil du poste de coordonnateur	<p>Les ERUN sont sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Education nationale adjointe au DASEN en charge de la mission. La coordination de l'équipe et de ses actions est assurée par le conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique.</p> <p>Les actions et les projets départementaux sont définis en début d'année en fonction des projets nationaux et académiques et actualisés au cours de l'année scolaire en fonction des besoins.</p> <p>Les ERUN s'engagent pour une mission de 3 ans renouvelable chaque année non tacitement. Au terme des 3 ans, un entretien avec l'Inspecteur de l'Education nationale adjointe au DASEN en charge de la mission numérique aura lieu afin de faire un bilan et de voir les suites à donner.</p> <p>Dans cet engagement, il est demandé aux ERUN de se placer dans la perspective de préparer la première partie du CAFIPEMF afin de pouvoir faire valider leurs compétences techniques et pédagogiques dans le domaine des nouvelles technologies.</p>
Missions pédagogiques	<p><u>En direction des enseignants et des écoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport d'outils de travail et de réponses pédagogiques aux enseignants : recours pertinent et opportun à l'outil informatique, organisation du groupe classe lors de l'utilisation de l'outil informatique (salle informatique, classe équipée, classe mobile, utilisation de réseaux et ENT), choix de logiciels, organisation du B2i et validation des compétences... ; - Si besoin, intervention pédagogique dans les classes ou les écoles auprès des enseignants afin d'apporter leurs compétences dans le cadre de projets pédagogiques (exemple : création de site d'école, intervention sur la thématique « internet responsable ») - Dans le cadre de projet d'équipement informatique d'une école et à la demande du directeur, élaboration et suivi du cahier des charges de l'équipement en lien avec le fournisseur et la collectivité. - Apport de réponses techniques : choix et usages de matériels, problèmes de gestion de réseaux, conseils auprès des municipalités... ; - Suivi des projets d'école, notamment dans le cadre du volet numérique ; - Actions de formation : atelier hors temps scolaire, animations pédagogiques, stages de circonscription ou départementaux. <p><u>En direction des circonscriptions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre les circonscriptions et le webmaster départemental pour publication de documents sur le site départemental de la DSDEN ; - aide aux écoles pour la mise en œuvre des enquêtes et des évaluations nationales, (saisie et remontée des informations) et leur traitement pédagogique ; - participation aux journées pédagogiques <p><u>Concernant l'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de travail de l'équipe départementale sous l'autorité de l'IENA et animées par le conseiller pédagogique départemental.
Quotité de service	- Temps plein
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil informatique (logiciel –suite bureautique notamment- et environnement réseau) - Avoir une bonne connaissance des usages pédagogiques des techniques usuelles de l'information et de la communication et la maîtrise des matériels et logiciels usuels - Connaissance des concepts et notions, dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire - Connaissance des partenaires et des interlocuteurs extérieurs avec lesquels les écoles sont amenées à travailler - Avoir des aptitudes pour le travail en équipe et la formation d'adultes

<p>Compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience pédagogique reconnue - Mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires - Enrichir continuellement ses connaissances - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Dynamisme et disponibilité - Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions
<p>Conditions particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant du premier degré - Rattachement administratif : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
<p>Personne à contacter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - IEN-A
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission présidée par l' IEN-A.</p>

FICHE DE POSTE
Professeur des écoles à l'EREA-LEA

Etablissement	Poste implanté à l'EREA
Profil du poste	Compte tenu des difficultés scolaire des élèves orientés en enseignement adapté, et des projets mis en œuvre au sein de l'établissement, la présence d'enseignants motivés disposant de connaissances précises du public spécifique des élèves d'EREA au comportement parfois difficile, s'avère indispensable.
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement auprès d'élèves en grande difficulté scolaire. • Participation aux conseils de classe. • Participation aux réunions hebdomadaires. • Participation aux réunions des parents. • Participation aux projets menés par l'ensemble de l'équipe enseignante. <p>L'ensemble du travail s'effectue en collaboration étroite avec le CPE et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.</p>
Diplôme requis	<p>Être titulaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du public : élèves en difficultés d'apprentissages sévères et persistantes, pouvant présenter des troubles du comportement et de la conduite. - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de recul et de distance dans les situations d'opposition, afin d'éviter les conflits. - Être capable de travailler en cohérence avec les équipes enseignantes et éducatives. - Faire preuve d'une écoute bienveillante en maintenant la fermeté nécessaire.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Remplaçant soutien aux équipes pour la gestion
des situations particulières d'écoles

Etablissement	<ul style="list-style-type: none"> - Remplaçant rattaché à l'école maternelle J. Ferry de Niort ; - Remplaçant rattaché à l'école primaire de Fors ; - Remplaçant rattaché à l'école primaire de Louzy ; - Remplaçant rattaché à l'école primaire de St Pardoux.
Profil des postes	<p>Le professeur des écoles nommé sur ce poste de remplacement interviendra en soutien, à la demande du DASEN, pour accompagner les équipes dans la gestion de situations complexes et la gestion d'élèves avec une attention portée aux petites écoles de moins de trois classes. Son intervention sera ponctuelle, limitée, temporaire et devra permettre d'envisager des solutions pérennes. Il pourra prendre en charge toute ou partie d'une classe.</p> <p>En dehors des interventions ciblées de soutien, le professeur des écoles assurera un service de remplacement.</p> <p>Dans le cas où un titulaire remplaçant n'aura pas à assurer de remplacement pendant une période déterminée, il devra se rendre obligatoirement dans son école de rattachement. Il sera alors chargé de l'aide pédagogique aux équipes éducatives.</p> <p>Cette mission conduira à accepter les remplacements dans des écoles présentant une organisation quotidienne ou hebdomadaire spécifique.</p>
Compétences attendues	<p>Maîtriser les compétences du référentiel professeur des écoles pour enseigner dans les différents cycles de l'école primaire.</p> <p>Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie,</p>
Conditions particulières d'exercice	<p>Statut du poste : Professeur des écoles</p> <p>Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction</p>
Personne à contacter	Echange avec l'IENA
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) mis(e) à la disposition
du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie
et à l'Inclusion scolaire (S3AIS)

Etablissement	<p>2 postes aux S3AIS rattachés soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP rattaché au SESSAD - Sud Deux-Sèvres - 1 ETP rattaché au SESSAD - Nord Deux-Sèvres
Profil du poste	<p>L'enseignant(e) participe à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles ou TFV et d'apporter une réponse en termes d'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves porteurs de ces troubles, en termes d'outils adaptés et en termes d'accompagnement et de formation des enseignants du 1^{er} et 2nd D ayant à enseigner à des élèves porteurs de TFV ainsi qu'aux AVS.</p> <p>En ce sens, il/elle permet l'inclusion scolaire des élèves ayant des TFV.</p>
Missions générales	<p><u>Les missions sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'accompagnement des enseignants pour permettre la scolarisation de tous les élèves TFV, ➤ l'accompagnement de ces mêmes enseignants dans la prise en compte des spécificités des troubles visuels, ➤ l'aide à la finalisation du projet personnalisé de chaque élève porteur de TFV scolarisé dans l'ordinaire, ➤ l'accompagnement du processus d'insertion sociale voire professionnelle selon l'âge de l'élève et dans une recherche permanente de son autonomie, ➤ l'aide à l'élaboration du projet individuel d'orientation pour un parcours de vie de ces élèves, ➤ le partenariat de l'éducation nationale avec le service de soins. <p><u>L'enseignant(e) doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ veiller à la prise en compte, selon les besoins spécifiques de chaque élève, des objectifs du projet personnalisé de scolarisation, ➤ assurer le développement de la faculté de s'orienter et de se diriger, l'apprentissage de modalités de communication et d'inclusion sociale, ➤ évaluer, afin de contribuer au développement des élèves, les suppléances sensorielles et les stratégies de compensation mises en œuvre, ➤ posséder la maîtrise du braille intégral, abrégé, des notations spécifiques pour en assurer les enseignements auprès des élèves, ➤ participer au travail interdisciplinaire au cours des réunions de synthèse, ➤ concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet d'enseignement ou d'aide pédagogique individuelle de l'élève, et l'articuler avec le projet éducatif et thérapeutique, ➤ adapter l'approche pédagogique des disciplines, concevoir des intersections des champs disciplinaires dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs, ➤ prendre en compte dans l'action pédagogique les aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies (vidéo loupe, ordinateur, Perkins,...), ➤ utiliser et concevoir si nécessaire des supports pédagogiques adaptés, ➤ favoriser la mise en œuvre de l'inclusion scolaire, dans ses différentes modalités, ➤ présenter aux parents le cadre et le travail proposés à leur enfant et créer des relations de confiance et de collaboration avec la famille <p>Les enseignants sont rattachés chacun au S3AIS du GPA-PEP 79-16 dont le siège est au 11, rue de la convention 79000 NIORT.</p>
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CAPASH, CAPPEI

Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (circulaire N°2004-026 du 10-02-2004) ➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico-sociaux ➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles des fonctions visuelles Maîtrise du braille littéraire et du braille mathématique
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aptitude à la communication, ➤ aptitude au travail en équipe et grande disponibilité, ➤ capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) ➤ expérience de gestion de groupe, ➤ aptitude à animer des réunions.
Conditions particulières d'exercice	ORS : à étudier en lien avec le service des emplois et des enseignants de la DSDEN et le service de soins (cela permet la présence aux heures de synthèse et celle aux réunions de partenariat (service, institutionnelle, inter S3AIS)
Eléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon - Indemnité de maître spécialisé (408)
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
**Coordonnateur(trice) du Service d'Assistance Pédagogique
à Domicile (SAPAD)**

Etablissement	Poste à 100%
Profil du poste	L'enseignant(e) coordonnateur(trice) assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e) coordonnateur(trice), suite à la demande d'APAD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacts systématiques (par téléphone ou courriel) avec la famille, l'établissement scolaire, le médecin scolaire et éventuellement l'établissement de soins pour préciser le projet de scolarisation • Recherche d'enseignants volontaires dans ou en dehors l'établissement de l'élève • Elaboration en concertation de l'emploi du temps de l'élève • Si possible, organisation d'une réunion (équipe éducative ou ESS) avec la famille et les enseignants pour présenter la maladie et les précautions éventuelles à prendre (sur l'ensemble du département) • Contacts réguliers avec famille et enseignants pour suivi de l'accompagnement • Représentation des enseignants « hors établissement » lors des réunions concernant l'élève au sein de son établissement scolaire, de son lieu d'accueil ou du centre de soins. • « Veille téléphonique » pour répondre aux demandes, inquiétudes ou interrogations aussi bien des familles, des enseignants que des établissements scolaires • Modifications éventuelles des modalités de l'accompagnement en fonction de l'état de santé de l'élève et/ou des disponibilités des enseignants • Rencontre bimensuelle à l'Unité pour adolescents à Niort pour mettre en place et suivre les accompagnements pédagogiques des jeunes hospitalisés • Présentation du dispositif SAPAD aux directeurs d'école (réunion de rentrée) ou aux enseignants (salon des Editeurs) <p>Mission administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriers aux familles, aux enseignants intervenants et éventuellement à la structure où se déroulent les cours pour préciser l'emploi du temps et les modalités du dispositif Sapad. • Elaboration de l'ordre de mission des enseignants et transmission pour validation à l'établissement du professeur (2nde degré) ou à la DSDEN (1^{er} degré et retraités 2nd degré). • Chaque mois, collecte des relevés d'intervention et transmission des heures effectuées aux services du Rectorat ou de la DSDEN. • Chaque mois, établissement des chèques de remboursement des frais de déplacement des intervenants. • Si dossier « assurance » : <ul style="list-style-type: none"> ➤ préparation d'un devis estimatif du coût de l'Apad ➤ élaboration de la DUE et préparation des éléments pour le contrat de travail ➤ préparation des éléments pour l'élaboration du bulletin de salaire ➤ en fin de mission, préparation de la facture d'Apad et transmission à l'assurance
Diplôme requis	CRPE

Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder des ressources dans les pratiques d'observation et d'évaluation pour élaborer des bilans d'élèves ; - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe ; - Etre capable de s'adapter, d'être autonome ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité ; - Maîtriser des outils informatiques ; - Etre capable d'impulser une dynamique de communication pour promouvoir les enjeux du dispositif.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Eléments de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IENA
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Etablissement	Poste à 100% dans une école maternelle
Profil du poste	L'enseignant dans un dispositif de scolarisation d'élèves de moins de trois ans devra mettre en œuvre des projets de scolarisation répondant aux besoins d'un très jeune enfant.
Missions générales	<p>Les missions de l'enseignant(e) coordonnateur(trice), sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner auprès d'enfants à besoin éducatif particulier en raison de leur âge. • Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance. <p><u>Accueillir et scolariser des tout petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un premier rapport à l'école maternelle. • Elaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants. • Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale. • Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1. • Inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école. <p><u>Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante social, éducatrice de jeunes enfants). • Accueillir les familles. • Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire. • Développer une aide à la parentalité. • Participer aux réunions de pilotage de la classe.
Diplôme requis	CRPE
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers. - Connaissance des programmes de l'école maternelle.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de motivation et de disponibilité. - Avoir la volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant. - Posséder la capacité à se décentrer de sa pratique professionnelle habituelle. - Posséder la capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe. - Posséder la capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité. - Posséder la capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local. - Posséder une expérience d'enseignement en école maternelle.
Conditions particulières d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste

<i>Éléments de rémunération</i>	- Traitement selon le grade et l'échelon
<i>Personne à contacter</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – - IEN MATERNELLE
<i>Modalités de candidature</i>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Enseignant mis à la disposition du SESSAD ITEP Nord (GPA),
Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile ITEP

Etablissement	Un poste ETP au SESSAD ITEP Nord (GPA) implanté à Bressuire.
Profil du poste	<p>L'enseignant spécialisé rattaché au SESSAD intervient dans un service médico-social agréé pour accompagner des « enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. » (Décret n°2005-11 sur les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP).</p> <p>Les services de type SESSAD qui interviennent dans le champ des ITEP « sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité ». L'intérêt de cette démarche est de faire en sorte que le jeune concerné reste dans son environnement de vie. Ce type d'intervention est particulièrement préconisé « lorsque le maintien à l'école est possible dans les conditions courantes. » (Circulaire n°2007-194 sur les ITEP et la prise en charge des enfants accueillis).</p> <p>Le secteur d'intervention concerne le nord Deux-Sèvres auprès de jeunes âgés de 6 à 18 ans, scolarisés en primaire, collège ou lycée répartis dans le périmètre du service soit environ dans un rayon de 40 km autour de Bressuire. Ce secteur englobe tout le nord Deux-Sèvres, ville de Parthenay comprise.</p>
Missions générales	<p>Après les différentes étapes nécessaires à l'observation de l'enfant ou adolescent par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, un projet d'accompagnement (PPA) est élaboré. L'enseignant, s'il intervient, doit en assurer le versant pédagogique.</p> <p>La mission est de favoriser l'inclusion scolaire, l'autonomie et l'épanouissement des jeunes par :</p> <p><u>- L'aide apportée à l'élève :</u></p> <p>L'accompagnement se fait principalement dans l'établissement scolaire ou au SESSAD, parfois au domicile de l'élève. La durée de l'accompagnement est variable selon le projet de l'élève.</p> <p>L'intervention dans l'établissement scolaire peut se faire :</p> <p>1. dans la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès de l'élève pour l'accompagner au sein de l'activité proposée par l'enseignant de la classe. - Activité proposée par l'enseignant spécialisé en coordination avec l'enseignant de la classe. - Observation de l'élève sans intervention. <p>2. dans un local de l'établissement hors de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel - Accompagnement en petits groupes pour des activités de remédiation spécifiques <p>3. au SESSAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel - Accompagnements en petits groupes avec d'autres enfants suivis par le service - Co-intervention, avec un autre professionnel du service, auprès d'un groupe <p><u>-Le soutien aux enseignants :</u></p> <p>L'objectif est d'aider les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement des difficultés psychologiques sur les apprentissages et à les prendre en compte.</p> <p>Concrètement, ce soutien aux enseignants pourrait se faire de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecouter les difficultés et les besoins, - Echanger les points de vue, - Apporter un regard, une expertise d'enseignant spécialisé, - Permettre aux équipes pédagogiques de mieux connaître le fonctionnement d'un SESSAD,

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser conjointement les difficultés, les compétences et les besoins de l'élève, - Participer à des observations, des évaluations, - Travailler avec l'enseignant et l'AVS ; être ressource, si besoin, pour l'AVS. <p><u>-Le partenariat pour assurer la cohérence entre le projet scolaire et le projet de vie global des jeunes</u> L'enseignant spécialisé est un interlocuteur privilégié entre l'équipe pédagogique et le SESSAD, notamment en cas de problème.</p> <p>Il participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'élève, et veille à l'articulation avec les volets éducatifs et thérapeutiques du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).</p> <p>L'enseignant participe régulièrement aux réunions internes du SESSAD. Il fait partager les préoccupations de l'école en tant qu'observateur privilégié, et apporte à l'équipe ses compétences, son regard sur la dimension pédagogique.</p> <p>L'enseignant spécialisé travaille en lien avec l'enseignant référent, et participe aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS).</p> <p>Il est également en lien avec les familles : des rencontres peuvent être organisées pour parler de leur enfant, de ses progrès, ses difficultés en classe. Leur association est assurée en lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, notamment pour les étapes d'évaluation, de régulation, d'orientation pour le suivi du volet pédagogique du projet individuel.</p>
Diplôme requis	CAPA-SH ou CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif et connaissance des établissements médico sociaux ➤ Connaissance d'outils pédagogiques adaptés aux troubles du comportement,
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> • aptitude à la communication, • aptitude au travail en équipe, • capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe ASH DSDEN, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs) • expérience de gestion de groupe.
Conditions particulières d'exercice	<p>ORS : celle d'un PE spécialisé</p> <p>Conformément à la convention signée entre M le Directeur Académique des Services de l'EN et le président du GPA,</p> <p>ARTICLE 5 : CONDITION D'EXECUTION DE TRAVAIL - <i>Le personnel mis à disposition exerce selon l'horaire préétabli entre les deux signataires de cette convention. Ces personnels sont soumis au règlement de fonctionnement général de GPA79-16 et notamment au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique telle qu'organisée au sein de l'Éducation Nationale. Toute mesure disciplinaire ne pourra être effectuée que par celle-ci après signalement par GPA79-16.</i></p> <p><i>GPA79-16 s'engage à permettre au personnel mis à disposition l'accès aux équipements collectifs dans les mêmes conditions que pour ses propres personnels.</i></p> <p>ARTICLE 6 : REMUNERATION - <i>Ce personnel reste rémunéré par l'Éducation Nationale.</i></p> <p><i>Dans le cas où GPA79-16 demanderait l'exécution de missions ou d'heures supplémentaires, celles-ci seront prises en charge par GPA79-16. Dans ce cas, un bulletin de salaire sera établi par GPA79-16 et remis à l'intéressé.</i></p> <p>ARTICLE 7 : DEPLACEMENTS- <i>Un véhicule de service est fourni par GPA 79-16 pour tout déplacement professionnel.</i></p> <p><i>En cas d'impossibilité, les déplacements occasionnés dans le cadre de l'activité des services seront remboursés par GPA79-16 au personnel mis à disposition sur la base des taux en vigueur au sein de l'Éducation Nationale.</i></p>
Éléments de rémunération	
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>

FICHE DE POSTE
Coordonnateur(trice) Matériel Pédagogique adapté

Établissement	Poste à 100% circonscription ASH
Profil du poste	<p>Le/La coordonnateur/trice Matériel Pédagogique Adapté est un(e) enseignant(e) spécialisé(e) qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH dont il/elle est un des collaborateurs.</p> <p>Il/Elle est chargé(e) du suivi des dotations en matériel pédagogique adapté notifié par la CDAPH pour les élèves en situation de handicap scolarisés dans le département des Deux-Sèvres.</p>
MISSIONS	<p>Les missions du coordonnateur(trice) matériel pédagogique adapté auprès de l'I.E.N-ASH s'organisent selon deux types d'activités :</p> <p>Des activités de recueil, de définition et de suivi des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle établit les besoins en matériel pédagogique adapté en relation avec les enseignants référents, la MDPH et les établissements scolaires. • Il/Elle prépare des commandes en relation avec le chef de service de la DSDEN des Deux-Sèvres en charge du service des affaires financières et la division du budget académique du rectorat. • Il/Elle définit la configuration des ordinateurs et de l'équipement en logiciels adaptés. • Il/Elle établit les conventions et la tenue d'un inventaire du matériel remis. • Il/Elle met à niveau ou/et il/elle échange des ordinateurs anciennement remis en mettant à disposition et en installant un pack de logiciels aux familles et professionnels qui en font la demande. • Il/Elle reçoit les demandes d'assistance par les familles, il/elle accueille les premiers diagnostics des difficultés rencontrées (matérielles ou liées aux logiciels), il/elle assure la coordination avec le DAMA79 (Dispositif d'Assistance Maintenance Académique). • Il/Elle évalue in situ si les compensations notifiées en CDA répondent aux besoins, il/elle peut être amené à apporter son éclairage en Équipe de Suivi de Scolarité (ESS). • Il/Elle rencontre les familles pour la mise à disposition des ordinateurs nouvellement attribués, • Il/Elle informe ces familles et les jeunes bénéficiaires du matériel attribué par la CDAPH, il/elle fait signer les conventions de prêt. • Il/Elle intervient dans les établissements afin de personnaliser la configuration de l'ordinateur au plus près des besoins du jeune et répondre aux demandes des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants. • Il/Elle peut intervenir directement auprès des jeunes pour optimiser l'utilisation des outils de compensation.

	<p>Des activités d'accueil, d'information, de formation et de conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle rencontre et il/elle organise des demi-journées d'information en direction des professionnels partenaires intervenant auprès des jeunes en situation de handicap, des ergothérapeutes, des orthophonistes. • Il/Elle intervient dans la formation des assistants d'éducation et celle des auxiliaires de vie scolaire. • Il/Elle intervient dans la formation initiale ou/et continue des enseignants spécialisés enseignant auprès de jeunes en situation de handicap ou en charge de la difficulté scolaire. Il/Elle peut intervenir dans la formation des chefs d'établissement ou directeurs et directrices d'école. • Il/Elle assure une veille pédagogique sur l'actualité des ressources et des outils numériques. • Il/Elle recense des pratiques positives et des essais pédagogiques. • Il/Elle élabore et met à disposition des tutoriels pour l'aide à la prise en main des logiciels équipant les ordinateurs. • Il/Elle contribue avec les autres membres de l'équipe de circonscription à l'alimentation du site pédagogique départemental ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers en direction des enseignants spécialisés ou non. • Il/Elle est en relation avec ses homologues académiques pour définir des orientations communes tant dans le choix du matériel, que des logiciels ou dans la définition de bonnes pratiques pour l'utilisation des outils de compensation mis à disposition.
Diplôme requis	<ul style="list-style-type: none"> • CAPPEI ou autre diplôme d'enseignant spécialisé
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'ASH • Connaissance des handicaps. • Connaissance des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. • Bonne connaissance de l'environnement informatique (matériel et logiciels).
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne capacité à chercher et innover. • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Faire preuve de bonnes capacités d'analyse et d'organisation. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication. • Capacités à travailler avec des partenaires pluri-professionnels tant en interne qu'en externe. • Maîtriser l'outil informatique, tant l'environnement Windows, que les logiciels bureautiques de base, posséder une connaissance minimale des composants matériels d'un ordinateur. • Maîtriser les logiciels installés sur les ordinateurs des élèves en situations de handicap dans leurs applications pédagogiques. • Être en mesure d'analyser la situation de travail et l'environnement d'un élève en situation de handicap ou grande difficulté scolaire et faire des propositions d'aménagement et d'adaptations pédagogiques.
Conditions particulières d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> • Statut du poste : poste spécialisé • Modalité de service : temps plein
Élément de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement selon le grade et l'échelon, indemnité de fonction particulière.
Personne à contacter	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 - IEN ASH</p>
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement. Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p>

FICHE DE POSTE
Unité d'Enseignement Autisme (maternelle)

Etablissement	Poste à 100% implanté
Profil du poste	L'enseignant(e) coordonnateur(trice) assure la mise en place de la continuité de la scolarisation pour des élèves atteints de maladies chroniques ou bénignes, maladies et troubles psychologiques, affections non pathologiques (grossesse) ou pour des accidents graves ou invalidants, à partir de 15 jours d'absence <i>ou</i> si régularité des absences <i>ou</i> scolarisation à temps partiel
Missions générales	<p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination pédagogique de l'Unité d'Enseignement. • Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement. • Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école maternelle. • Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement. • Assurer la cohérence des Projets Personnalisés de Scolarisation (P.P.S). • Partager avec les autres professionnels de l'Établissement Médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs. • Participer avec l'équipe de l'Établissement Médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels. • Inscrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. • Évaluer finement les compétences des élèves. • Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie. • Informer les familles de l'évolution des progrès et des apprentissages scolaires de l'enfant. • Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.
Diplôme requis	C.A.P.P.E.I (ou diplôme antérieur) ayant de bonnes connaissances du public TED et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des troubles du spectre autistique. - Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle. - Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève. - Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées. - Faire preuve de respect du secret professionnel. - Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. - Savoir conduire un entretien. - Savoir se distancer face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. - Être disponible pour des réunions hors temps scolaire. - Faire preuve d'engagement pour se former et se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers. - Savoir maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, ainsi que des troubles des apprentissages.

	- Savoir maîtriser les programmes du cycle 1.
Conditions particulières d'exercice	- Statut du poste : enseignant.e du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.

FICHE DE POSTE
Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE)
à la maison d'arrêt de Niort

Etablissement	- Poste à 100%, à la Maison d'Arrêt de Niort
Profil du poste	L'enseignement se déroule à la Maison d'arrêt de Niort auprès des personnes détenues. Il comporte un bilan des acquis à l'accueil et l'acquisition de nouvelles compétences pour préparer à la sortie.
Missions générales	<p>L'enseignement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir les détenus et répondre à leurs besoins en tenant compte et de la durée de leur peine. ➤ Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux adultes de moins de 25 ans et à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française. ➤ Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes. ➤ Accompagner la préparation des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne. ➤ Assurer la coordination de l'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire. ➤ Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et avec les activités de la formation professionnelle.
Diplôme requis	➤ CAPA-SH, CAPPEI
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles spécialisé (Annexe I de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017). ➤ Connaissance du système éducatif ainsi que des dispositifs de formation professionnelle (VAE, VAP, Enseignement à distance, etc...)
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité, capacité à communiquer, à travailler en équipe. ➤ Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire. ➤ Capacité à travailler en partenariat et adaptabilité à un milieu spécifique. ➤ Compétences en informatique.
Conditions particulières d'exercice	➤ Statut du poste : poste à profil
Éléments de rémunération	➤ Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité 603 (enseignement en milieu pénitentiaire + indemnité 408 (si l'enseignant détient le CAPA-SH ou le CAPPEI)
Personne à contacter	Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – IEN ASH
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission.</p>
Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n°17 du 23 avril. ➤ L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'inspection de l'Education Nationale.